

Le Président-directeur général

PDG/2021/0313

Tremblay-en-France, le

21 04 2021

BILAN SOCIAL 2020

Avis du Comité Social et Economique

NOTE AUX ACTIONNAIRES

L'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 a modifié profondément les dispositions relatives à la représentation du personnel en fusionnant les instances précédentes (Comité d'entreprise, Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail, Délégués du personnel) en une instance unique : le Comité Social et Economique. Le législateur n'impose plus aux entreprises d'établir un bilan social en cas de conclusion d'un accord d'entreprise. L'entreprise a conclu un accord unanime sur la mise en place du Comité Social et Economique le 9 septembre 2019. Malgré la modification du code du travail, l'entreprise a fait cependant le choix de maintenir l'établissement du bilan social et recueillir l'avis du Comité Social et Economique.

Le Comité Social et Economique a été consulté sur le projet de bilan social de l'année 2020 de la Société Aéroports de Paris au cours de la séance du 15 avril 2021.

Le résultat du vote a été le suivant :

- 33 voix contre (CFE-CGC, CGT, UNSA-SAPAP, SNTA-CFDT, FO),
- 3 absents (2 CGT, 1 SNTA-CFDT).

Explication de vote : les élus du Comité Social et Economique estiment que le bilan social reflète la politique économique de l'entreprise se traduisant par la mise en place de l'activité partielle, un plan d'économies, et la perspective d'une baisse des effectifs, faisant ainsi peser sur les salariés une très grande part des mesures prises pour faire face à la situation de crise actuelle.



Augustin de ROMANET

Copie

M. BOUCHET - Secrétaire du CSE